



**CONTRAT D'ACHAT DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
PRODUITE PAR UNE INSTALLATION ÉOLIENNE**

CPA003EOL

**CONDITIONS PARTICULIÈRES**

Les présentes Conditions Particulières viennent compléter les Conditions Générales et peuvent y déroger. Elles sont adaptées à la situation spécifique du Producteur désigné ci-dessous.

**Article 1 – Désignation du Producteur**

Mme    Mlle    M

Nom : ..... Prénom : .....

Société : .....

N° Siren : .....

Adresse : .....  
.....

Code Postal : .....

Localité : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Courriel : .....

**Article 2 – Description de l'Installation**

Le Producteur exploite l'installation éolienne suivante:

2.1. Nom du site de l'Installation : .....

2.2. Situation géographique de l'Installation :

- Adresse : .....

-Code postal : ..... Commune : .....

2.3. Caractéristiques principales de l'Installation :

- Nombre, type de générateurs et puissance unitaire : .....

- Puissance active maximale de livraison : ..... kW

*(Puissance maximale produite par l'Installation et fournie à l'Acheteur au point de livraison)*

L'Acheteur:

Le Producteur:

- Fourniture moyenne annuelle estimée ou constatée : ..... kWh/an  
(Quantité d'énergie électrique fournie au PDL sur une période d'un an)

### Article 3 – Raccordement de l'Installation

Le raccordement de l'installation fait l'objet d'une convention entre le Producteur et le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) suivant:

- ERDF : Tour Wintherthur, 92080 Paris La Défense.
- Autre : .....

Le Producteur a conclu le contrat n°..... avec le GRD précité à la date du ...../...../.....

### Article 4 – Point de livraison

Le Point de livraison (PDL) est défini avec le GRD. C'est en principe la limite entre le réseau public et l'Installation du Producteur.

- Le PDL est en aval des bornes aval du disjoncteur de branchement (Cas le plus fréquent).
- Dans le cas contraire, précisez : .....

.....

Si le PDL est différent du Point de comptage (PDC), un coefficient de ..... % est appliqué à l'énergie active pour tenir compte des pertes entre le PDL et le PDC. Ce coefficient est défini avec le GRD.

### Article 5 – Tension de livraison

- 230 V (monophasé)     400 V (triphase)

Si le PDC est installé sur des circuits à une tension différente de la tension de livraison, l'énergie active mesurée est corrigée des pertes Joule et des pertes Fer du ou des transformateur(s) situé(s) entre le PDC et le PDL comme suit (pertes définies avec le GRD) :

- Pertes Joule : ..... %
- Pertes Fer : ..... kW

### Article 6 – Énergie électrique livrée

Le Producteur opte pour la formule suivante :

**Vente totale** : Le Producteur s'oblige à livrer à l'Acheteur l'intégralité de l'électricité active produite par l'Installation, à l'exception des quantités d'électricité consommées par les auxiliaires (onduleurs, boîtiers de contrôle...).

**Vente du surplus** : Le Producteur s'oblige à livrer à l'Acheteur l'intégralité de l'électricité active produite par l'Installation, à l'exception des quantités d'électricité consommées par les auxiliaires (onduleurs, boîtiers de contrôle...) et des quantités d'énergie électrique nécessaires à ses consommations propres.

L'Acheteur:

Le Producteur:

**Article 7 – Responsabilité d'équilibre**

La responsabilité d'équilibre est confiée à:

ALTERNA, société par actions simplifiée, au capital de 1 000 000 d'euros,  
dont le siège social est situé 10 avenue de l'Entreprise, Parc Saint Christophe, 95863 Cergy  
Pontoise,  
immatriculée au RCS Pontoise sous le numéro 483 339 156.

**Article 8 – Prise d'effet du contrat**

La prise d'effet du contrat intervient à la date du ...../...../.....

**Article 9 – Prix d'achat**

Les quantités d'électricité active livrées par le Producteur sont rémunérées par l'Acheteur au prix hors taxes de :

..... euros par megawattheure (MWh)

**Article 10 – Durée du Contrat**

Le présent Contrat est conclu pour une durée de ..... ans, qui commence à courir à compter de la date de la prise d'effet du Contrat.

Fait en deux (2) exemplaires, à ..... , le ...../...../.....

L'Acheteur,  
« Lu et approuvé, bon pour accord »

Le Producteur,  
« Lu et approuvé, bon pour accord »

L'Acheteur:

Le Producteur: